

Buvez cela. Vous m'en direz des nouvelles. M. de Coislin prend une gorgée, la déglutit, l'avalé respectueusement. — C'est un merveilleux dit-il en fermant les yeux.

A son tour le bon hôte veut goûter de son vin, mais à peine y a-t-il trempé les lèvres qu'il jette le verre, crache, toussé, qu'il se chahute, fait un bruit de tous les diables ; on s'était trompé de bouteille. Le vieux curé que M. de Coislin n'avait pas voulu offrir mauvais parce qu'il fut étonné, c'était de l'huile à l'huile.

Il y a bien des Français qui auraient eu le même empire sur eux-mêmes, mais tout le monde ne s'appelle pas M. de Coislin, et ces menus actes de courage obscur restent éternellement ignorés.

BATAILLE DE JURES. DE... PAIX

A Madrid, un créancier du « Fronton Central » — où se joue la pelote basque — avait fait mettre sous séquestre le matériel et expulsé le directeur, administrateur. Celui-ci défendit et s'adressa à un autre magistrat, qui annula la saisie et réintégra l'administrateur.

Le premier juge, décidé à faire respecter son arrêt de saisie, se rendit avec son greffier et une dizaine d'agents au Fronton Central, pour effectuer l'huissierement et l'expulsion de l'administrateur, et laisser l'huissier à la garde des agents et de l'huissier chargé de l'inventaire.

Mais le second juge, M. Aldecoa, prétendit faire valoir son moins énergiquement son arrêt et survint à son tour avec dix-sept agents de police. Il se heurta à une porte fermée par barricade, défendue par deux hommes armés.

Toutefois, au bout de vingt-quatre heures, les assésés, pris par la famine, capitulèrent et sortirent du Fronton. Chacun des deux juges ayant déposé une plainte contre son collègue, un juge spécial a été commis d'urgence pour trancher le différend entre les deux magistrats espagnols. En attendant, les six agents arrêtés ont été relâchés, ainsi qu'une quarantaine de garçons de café assésés avec eux dans le Fronton.

MATCH ENTRE... ACADEMIENS

La France compte une Académie de plus. Elle ne tiens pas ses séances sous la Coupole mais dans les magasins d'un honorable débitant en vins de la rue Oberkampf. C'est une académie de bilboquet. Et, certes, cette académie est bien capable de devenir célèbre, car on a toujours eu en France une prédilection marquée pour les jeux d'adresse.

Il se fit temps que l'antique jeu du bilboquet revint à la mode, ne serait-ce que pour enlever aux aburdes jeux de hasard, tels que zanzibars et tourniquets, leur clientèle de dupes. Le fondateur de l'Académie du bilboquet, M. Foincau, a groupé autour de lui tout ce que le quartier du Marais compte de fervents de ce noble jeu. Déjà un amateur vient de jeter un défi à ses confrères. Il propose un match où il se servira d'un bilboquet composé d'une pointe d'un poids de trois kilos, garnie de bouts d'acier nickelé de un centimètre de longueur.

Qui relèvera le gant, si toutefois le gant est toléré ?

LE MINISTRE ET LES ANIMAUX

En la République raconte cette amusante anecdote : — Tout récemment, M. Aristide Briand recevait d'un préfet le télégramme suivant :

Très embarrassé. Ai trouvé dans séminaire de X... un veau et deux cochons. Comment les nourrir ?

A ce préfet, apparemment dépourvu d'initiative, M. Aristide Briand répondit froidement :

Comprenez votre embarras dans cette grave affaire. Tâchez trouver dans votre département de quoi nourrir ces veaux et cochons. Si réussissez pas, mangez-les.

Depuis ce moment, M. Briand est sans nouvelles des trois bêtes et du préfet.

1907

La nouvelle année a commencé un mardi et finira de même. Elle contiendra quatre éclipses, deux de lune et deux de lune. La première aura lieu le 16 courant et ne sera totale qu'en Asie. La seconde ne pourra être observée que dans l'Amérique du Sud, le 11 juillet. Chacune de ces éclipses de soleil sera suivie, à peu près quatorze jours plus tard, d'une éclipse partielle de lune. Celle du 29 janvier sera visible en France, celle du 25 juillet pourra être remarquée pendant deux heures environ, à partir de 3 heures du matin.

1907 aura deux vendredis 13, l'un en septembre et l'autre en décembre.

Il y a des gens superstitieux, qui croient encore à l'influence néfaste de la date du 13 et qui raillent les mystères de la foi catholique.

DUEL TRAGIQUE

Une rencontre entre on ignore encore les noms réelles a mis en présence, avant-hier, six officiers qui se sont battus en des conditions particulièrement graves. Le duel a eu lieu au château de Viroflay, en même endroit où l'on défend, deux jeunes d'Alsace échangeant des balles, et où l'un des adversaires fut tué.

L'arme choisie dans cette rencontre mystérieuse était le revolver d'ordonnance, du modèle 1893, calibre de 8 millimètres.

L'un des médecins qui assistaient les combattants avait pris comme témoin le pharmacien Turquet, 35, avenue de Neuilly.

Aux premiers coups de feu, l'un des adversaires tomba atteint d'une balle au bas-ventre. Il fut porté au restaurant de la chaumière où il reçut les premiers soins. Puis une voiture d'ambulance automobile, munie par téléphone, vint de Châteaufort, vint qu'il le blessé et le transporta dans une maison de santé de la rue gauche, rue de la Chaise, où sa mère est venue le soigner dès hier matin.

Le Dr Pierre Duval a effectué l'opération de la laparotomie et a ouvert le ventre du malade, mais il a été obligé de le réformer sans avoir pu découvrir le projectile.

Le blessé est le lieutenant Spitzer, du 3^e cuirassiers, en garnison à Vouziers.

L'autre adversaire est le capitaine Andral, du même régiment.

Au cours de la rencontre, six coups de feu ont été tirés.

Le lieutenant Georges Spitzer est le fils d'un banquier de Saint-Petersbourg. Son père est actuellement en Russie. A l'occasion des fêtes du nouvel an, le jeune homme était venu avec sa mère passer quelques jours chez sa tante, Mme Spitzer, venue d'un fiancé très connu dans la haute société parisienne.

Le capitaine Andral est le fils de pouvoirs de la maison Hochschild, rue Lafitte.

Le lieutenant Spitzer est né, à Paris, le 12 mai 1878. Son père est le Dr Spitzer, 182, rue de Valenciennes, le 26 octobre 1897. Il est lieutenant depuis le 1^{er} octobre 1901.

Les deux combattants étaient amis intimes. M. Lafosse, commissaire de police de Versailles, procède à une enquête, et a découvert au plus tard les personnes ayant joué un rôle dans cette affaire.

L'AFFAIRE DES FRAUDES DE BEZIERS

De notre correspondant : M. Abel Testier, négociant en vins, à Béziers, contre lequel avait été ouverte une enquête au sujet d'acquies fictifs et faux en écritures publiques, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

Cette arrestation avait d'abord été tenue secrète; elle n'a été divulguée qu'après l'interrogatoire d'identité subi par le prévenu.

Ce négociant est poursuivi pour usage de faux en écritures publiques et acquies fictifs destinés à masquer les excédents obtenus par la

mouillage. Le juge d'instruction a entendu de nombreux propriétaires signataires d'acquies, à l'effet de déterminer les quantités de vin effectivement reçues de la maison Tessier.

MEZ TOUCHET EN CASSATION

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, s'est pourvu en cassation contre le jugement du 29 décembre 1906, rendu par M. le juge de paix Brémont, le condamnant à 5 francs d'amende pour avoir dit la messe le 13 décembre à la cathédrale.

LES PRESBYTÈRES

Le président du tribunal de Lorient, statuant en référé, a décidé qu'il serait sursis au changement de destination des presbytères et à l'expulsion des prêtres qui les occupent. Le président s'est déclaré incompétent pour trancher le fond du litige.

Cette instance avait été formée par les prêtres de Lorient à la suite de l'ordre d'évacuation immédiate des presbytères donné par le maire de Lorient.

Nous engageons vivement tous les prêtres à suivre cet exemple.

Les municipalités et les églises

La Correspondance hebdomadaire du Comité de défense religieuse, 36, rue de Grenelle, a été grandement étonnée de voir en tapelant les hauts faits accomplis ces jours-ci par divers petits tyranniques.

La dernière loi votée par la Chambre et par le Sénat donne aux municipalités la haute main sur tous les édifices religieux. Cette clause est empruntée à la Constitution de la République. Les législateurs de la Chambre avaient voulu que dans chaque commune les curés fussent soumis aux édiles. Cette invasion du pouvoir civil sur le domaine spirituel fut une des causes qui contraignirent Pie VI à révoquer la charte que les Jacobins de 1790 avaient voulu infliger à l'Église de France.

Un discours au Sénat, M. Briand a déclaré que les maires socialistes témoigneraient les plus sincères sympathies aux ministres du culte et favoriseraient de leur bienveillance les catholiques et le clergé. Pour qui connaît l'histoire de ces vingt dernières années, nous savons ce que valent de telles paroles. Déjà nos amis du Sénat ont fait observer que le texte de la deuxième loi Briand conférerait aux maires la faculté de nous refuser la jouissance gratuite des églises. En attendant qu'on nous chasse de nos temples, comme l'a déjà fait le maire d'Azay-sur-Indre, nous espérons que nous pourrions savoir ce que deviendra le régime libéral.

LE GRAND SEMINAIRE DE NANCY

Une déclaration a été faite à l'Académie le 15 décembre et complétée le 30 par M. l'abbé Jérome, directeur du grand séminaire de Nancy et de transformer le grand séminaire de Nancy en établissement d'enseignement supérieur privé.

LE PETIT SEMINAIRE DE VERSAILLES

Les directeurs du petit séminaire de Versailles ayant rempli toutes les formalités exigées par la loi, l'Académie n'a pu leur refuser d'ouvrir un collège libre pour y rappeler leurs élèves si brutalement expulsés. C'est dans l'ancien couvent de Grandchamp qu'ils ont leur nouvelle école. La date en est fixée au 29 du présent mois.

TYRANNEAUX

Le Conseil municipal de Gex a pris l'arrêt suivant :

1^o Le curé de Gex est invité à quitter la cure le 1^{er} octobre 1907.

2^o Le presbytère sera loué, pour une durée d'un an, par voie d'adjudication, aux enchères publiques.

3^o Les églises paroissiales de Gex, avec ses servitudes actives et passives, droits d'usage dont elle peut être grevée, sera vendue par voie d'adjudication aux enchères publiques, sur une mise de prix de 500 francs, au bureau des adjudications en prenant pour base la valeur du sol occupé par le bâtiment :

4^o La commune de Gex cède gratuitement aux communes de Lajoux (Jura) et de Lélex (Ain) tous les droits qu'elle peut avoir sur les églises intercommunales de Lajoux et de Lélex.

5^o Les sonneries de cloches dans la commune de Gex seront réglementées ainsi :

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Les rétrocessions à cette réglementation n'auront lieu qu'avec autorisation spéciale du maire.

Tous ceux qui, prêtres, les agents communaux ne seront chargés de constater les infractions à la police des cultes.

Un ouvrage petit curé, dont les conseillers municipaux de Gex connaissent au moins le nom, le curé d'Arz, a dit une parole qu'il fera bien de méditer. « Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre, on y adorera les bêtes ».

ENERGUMÈNE

Le maire de Montcel (Puy-de-Dôme), le citoyen Gardé, fermier d'église, interdit les enterrements dans l'église, interdisant le port du presbytère, et cela de sa propre et unique autorité, contre le vœu de la commune, malgré les gendarmes, et le commissaire, et le sous-préfet. C'est évidemment un peu trop de zèle, même pour un maire blond.

Voici les faits, d'après l'« Avenir du Puy-de-Dôme » :

Samedi soir, décidément à Montcel un brave propriétaire du pays, M. Bagheard, le dimanche matin, le maire refusait le permis d'inhumer, ne voulant pas que le curé puisse pénétrer dans l'église. Le fils du défunt se rend aussitôt à Rom, auprès du sous-préfet.

Ce dernier télégraphia aussitôt aux gendarmes de Combronde de se rendre à Montcel pour mettre le maire en demeure de délivrer le permis d'inhumer. La réponse du citoyen Gardé fut nette et claire : « Je suis le maître absolu dans ma commune. Je ne vous connais pas. Remenez-vous ».

Les gendarmes éconduits, le sous-préfet envoya le commissaire de police de Rom; le maire de Montcel déclara au commissaire sa résolution inébranlable de refuser le permis d'inhumer, pour empêcher le curé de rentrer dans l'église.

« J'ordonne, qu'on me brise, qu'on me renverse, dit-il, mais mon égal, mais le curé ne rentrera pas dans l'église ».

En présence d'une pareille attitude le commissaire de police, reconçant à obtenir la signature du maire, le sous-préfet décida d'inhumer par l'adjoint. En outre, il déclara au maire que s'il cherchait à troubler l'enterrement, il se heurterait à quelque acte de violence, le serait arrêté immédiatement.

Cette menace produisit son effet. Le maire entra chez lui et s'y renferma. L'enterrement eut lieu sans incident.

Les habitants de Montcel étaient d'ailleurs étonnés de se faire justice eux-mêmes, et le maire avait bronché. Depuis, le curé pénétra dans l'église et y célébra, comme par le passé. Le citoyen Gardé avait eu un premier dessous, le 1^{er} décembre, en essayant de peser sur le Conseil municipal pour le décider de ne pas louer le presbytère au curé. Huit conseillers sur onze décidèrent de louer le presbytère au curé et exigèrent du maire que le procès-verbal de la séance fut dressé régulièrement.

LES POURSUITES POUR NON DÉCLARATION

Langres. — Le juge de paix vient d'acquiescer et d'appliquer la loi, par défaut, de Langres poursuivis pour avoir dit la messe sans déclaration. « Aucune loi, dit-il, ne prescrivait la déclaration pour les exercices du culte. C'est qu'on a été obligé de faire une nouvelle loi pour leur application (de 1881) ».

Chalon-sur-Marne. — Le juge de paix de Chalon-sur-Marne a condamné à six francs d'amende les prêtres de la paroisse poursuivis pour non déclaration d'exercice du culte. Valognes. — Le juge de paix de Valognes a prononcé aujourd'hui un jugement condamnant chacun à 2 francs d'amende, les vicaires Lecroisy et Lains, de Valognes, pour célébration du culte sans déclaration. Une centaine d'assistants ont accueilli le jugement par des murmures et des cris.

ASSOCIATION DITE ILLICITE

(De notre correspondant) Bergerac, 4 janvier, 10 h. 20 m. M. le chanoine Dérioux, supérieur du petit séminaire, a été mandé hier chez le juge d'instruction, sous l'inculpation d'avoir ouvert sans déclaration une école secondaire et de former avec ses professeurs une association illicite.

Or, la déclaration est faite depuis quatre jours et les professeurs sont encore dispersés.

LES CLOCHES AUX ENTERREMENTS CIVILS

Jeudi matin, on enterrait civilement à Varangéville (Meurthe-et-Moselle), un sieur Boileau, manœuvre. Le curé s'est rendu, sous la conduite de la maison du défunt au cimetière pendant que, sur l'ordre du maire, le biochard Houot, les cloches sonnèrent lugubrement. Cette usurpation des sonneries catholiques pour un enterrement civil est aussi stupide que grotesque.

BAUX FICTIFS ? !

Le Siècle a publié l'information suivante : On se souvient que tout récemment l'administration des domaines, au moment de procéder à la mise à disposition des biens immobiliers appartenant aux établissements religieux disparus, s'est vu opposer, sur certains points, des baux notoirement fictifs. Nous apprenons que M. Caillaux, ministre des Finances, consulté sur le point de savoir si la production de ces baux devait entraîner l'ajournement de la prise de possession de ces immeubles à ses ayants droit, a répondu par un caractère exclusivement administratif de la mise sous séquestre, il n'y avait pas lieu de procéder à la mise à disposition, à la loi, ni de suspendre l'exécution de celle-ci.

En outre, au cas où ces baux seraient produits devant l'autorité judiciaire, les agents des domaines seraient à en poursuivre la déclaration d'illégalité.

Cette information viendrait en outre les diocèses de Cambrai et celui d'Arras, où les autorités administratives ont été formellement invitées à s'enquérir de la réalité des baux existants.

Quel abus de la « fictivité » chez des gens qui conséquemment même sans titre fictif !

SYMPATHIE

La municipalité de Queenstown (Irlande) vient d'imiter l'exemple de celle de Cork, en votant un ordre du jour de protestation contre l'arrestation de Mgr Montgenin, et les traitements tyranniques infligés au clergé français.

Mme Magniez

Dieu seul peut savoir ce qu'il y a du cœur, des leçons et des exemples d'une sainte mère dans les héroïsmes d'un fils; le capitaine Magniez a été un héros héroïque; il a monté son douloureux calvaire avec les encouragements de sa vieille mère. C'est pourquoi les Femmes françaises du Pas-de-Calais ont été bien inspirées d'adresser à celle-ci une belle lettre dont voici les derniers paragraphes :

C'est à vous, Madame, que nous voulons adresser nos félicitations, vous, la mère d'un héros.

C'est vous, Madame, que nous courons de femmes, que nos âmes de chrétiennes remercient, imitant d'un tel exemple donné à toutes les mères de France.

Vous avez dû tressaillir d'allégresse au soir de la condamnation, en apprenant les sublimes réponses de l'acrobate dit Mgr Montgenin, et les paroles que les femmes de France, se solidarisant avec vous, partageraient vos émotions, vivraient vosangoissantes joies.

Souffrez que nous vous en donnions l'assurance en leur nom et par votre nom, Madame, de vous rendre notre ardeur sympathique, nos éternelles félicitations, notre merci des femmes françaises.

LA « FRANCE CATHOLIQUE »

La Semaine religieuse d'Arras publie, en sa partie officielle, l'avis suivant :

Un journal qui s'intitule la France catholique arrive, depuis quelque temps, dans un grand nombre de nos paroisses. Les articles qu'il publie sont bien de ce tenir en garde contre cette feuille, nous les invitons même à la refuser.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Le Congrès national des voyageurs et représentants de commerce de France, s'est ouvert à Lyon.

Une trentaine de villes sont représentées, 39 associations de voyageurs ont envoyé des délégués, notamment celle de Paris, Marseille, Bordeaux, Lille, Versailles, Grenoble, Valence, le Calvados, les Ardennes, Roubaix, Valenciennes, Amnony, Le Mans, Orléans, Reims, Beaune, Tours, Alger, Clermont-Ferrand, Niort, Angoulême.

Les Artistes contemporains de Barcelone, Genève et Turin, sont également représentés.

LES CONTEMPORAINS

Vingt-neuf volumes distincts comprenant chacun 25 biographies de 16 pages, avec portraits, gravures, cartes et plans.

Les Papes contemporains : Un volume comprenant 25 fascicules illustrés.

Les Glorieux contemporains de l'Église : Sept volumes comprenant chacun 25 fascicules illustrés.

Religieux et missionnaires contemporains : Deux volumes comprenant chacun 25 fascicules illustrés.

Napoleon et sa famille : Un volume comprenant 25 fascicules illustrés.

Les Gloires militaires contemporaines : Cinq volumes comprenant chacun 25 fascicules illustrés.

Les Marins célèbres du siècle : Un volume comprenant 25 fascicules illustrés.

Les Artistes contemporains, musiciens, peintres et sculpteurs. Deux volumes comprenant chacun 25 fascicules illustrés.

Les Explorateurs contemporains. Un volume comprenant 25 fascicules illustrés.

Les Femmes célèbres du siècle. Deux volumes comprenant chacun 25 fascicules illustrés.

Prix de chaque volume : Broché, 2 fr. port par poste, 1 fr. 20; relié tranches dorées, 3 fr. 50; port par poste, 1 fr. 40; relié 1/2 basane, 3 fr. 75; port par poste, 1 fr. 40.

On peut s'adresser à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris, ou à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris.

Broché, 2 fr. port par poste, 1 fr. 20; relié tranches dorées, 3 fr. 50; port par poste, 1 fr. 40; relié 1/2 basane, 3 fr. 75; port par poste, 1 fr. 40.

On peut s'adresser à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris, ou à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris.

Broché, 2 fr. port par poste, 1 fr. 20; relié tranches dorées, 3 fr. 50; port par poste, 1 fr. 40; relié 1/2 basane, 3 fr. 75; port par poste, 1 fr. 40.

On peut s'adresser à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris, ou à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris.

Broché, 2 fr. port par poste, 1 fr. 20; relié tranches dorées, 3 fr. 50; port par poste, 1 fr. 40; relié 1/2 basane, 3 fr. 75; port par poste, 1 fr. 40.

On peut s'adresser à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris, ou à la Librairie de la rue de Valenciennes, 10, Paris.

Broché, 2 fr. port par poste, 1 fr. 20; relié tranches dorées, 3 fr. 50; port par poste, 1 fr. 40; relié 1/2 basane, 3 fr. 75; port par poste, 1 fr. 40.

Le ministre de la Guerre en Tunisie

Le général Picquart est arrivé hier à Bizerte.

Le général Picquart a fait donner 1000 fr. au commissaire du bord du Condé comme témoignage de satisfaction pour être distribué à l'équipage et à la musique du navire.

Le commandant Targe, sous-chef du cabinet, est allé ce matin saluer le bey de Tunis au nom du ministre.

Le ministre de la Guerre qui devait partir par le premier train pour Tunis, a quitté l'Ambraut seulement à 7 heures par train spécial, avec les mêmes officiers qui l'ont accompagné hier soir.

Le temps qui était magnifique hier est devenu mauvais. La pluie qui a tombé pendant plusieurs heures, a détrempé le sol pendant la visite ministérielle et a été pénible sur les pentes argileuses d'Ain-Rhalal.

Le train ministériel est arrivé à Ain-Rhalal à 7 h. 40. La piste Djebel-Houkima a été reconvenue d'avance par un détachement du génie, en vue de la poursuite du général Picquart. Aussitôt débarqué, le ministre et sa suite sont montés sur des chevaux envoyés hier par le général Delarue, gouverneur de Bizerte.

AU MAROC

Erraisouli sera bientôt attaqué

La mahalla chrétienne qui s'était installée devant la maison de M. Harris a levé précipitamment le camp cette après-midi et est partie du côté de Zinat, dont l'attaque paraît imminente. Abandonné de la plupart des siens, Erraisouli se rend compte que la lutte est devenue impossible, étant données les forces qui bientôt cernteront son fief. Aussi se tient-il prêt à monter à cheval pour, à la première alerte, aller rejoindre sa famille, déjà expédiée chez les Beni-Arrous. En attendant, sa fureur augmente. Il ne cesse de maudire ceux qui le trahissent et jure d'avoir, tôt ou tard, leur tête. Il a d'autres motifs d'inquiétude, car une forte partie des Beni-Arrous, sur lesquels il a toujours compté pour le défendre, paraissent se détacher de lui et faire des avances à son ennemi.

Tous les ouvriers européens, sur le sort desquels on était peu tranquille, ont pu quitter Zinat et rentrer à Tanger, après avoir reçu d'Erraisouli l'argent qui leur était dû. Incessamment arrivés, une nouvelle mahalla impériale, organisée à Alger, s'apprête à partir pour le Maroc, sous le commandement du chef Mouley-Aled-El-Islam-el-Amrani. Cette mahalla, qui est composée de troupes régulières recrutées dans les régions du Gorbet-Beni-Hasen, fixera provisoirement son campement à Ain-Ed-Allia.

Enfin, on mande de Tanger au Times : Erraisouli a été arrêté par les montagnards voisins font leur soumission au sultan et le moment de jouer le dernier acte du drame approche rapidement.

On dit qu'Erraisouli a fait mettre à mort les hommes qu'il a pris dans son incursion d'hier soir.

LE SANS-GENÈ D'UN DÉPUTÉ BLOCARD

Le rapide qui part de Paris à 9 h. 20 du soir franchissait à toute allure la gare de Montelimar, lorsque retentit le signal d'alarme. Le mécanicien serra les freins, les voyageurs furent précipités hors des voitures, les employés se précipitèrent sur le quai. On eut un moment la sensation qu'une catastrophe venait de se produire.

Il n'y eut ni mort ni blessé; tout se passa sans incident. Un honorable député, M. Astier, avait pris le rapide à Paris, et voulait descendre à Valence, pour aller à Montelimar où le train s'arrêtait pas. A Valence, notre législateur dormait et se réveilla en passant en gare de Montelimar. Il se précipita hors du train, et le train stoppa et l'on vit notre homme, la valise à la main, sur la voie, s'en retourner vers la station.

Les employés, affolés, l'appelaient, lui enjoignant de s'arrêter. Mais lui sans se retourner, leur dit pour toute explication : « Je suis M. Astier, député », et il disparut.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION

M. Henri Chéron, sous-secrétaire d'Etat de la Guerre, a reçu de la Fédération des associations ouvrières de production qui sont venues l'entretenir de la question de l'application du décret du 10 août 1899, dans les marchés publics, un nom de membre de la Guerre et du décret du 4 juin 1898, relatifs aux associations ouvrières de production.

Le sous-secrétaire d'Etat a répondu qu'il préparait, en ce moment même, un travail destiné à donner satisfaction aux intéressés.

DÉTOURNEMENTS DE CHALONS-SUR-MARNE

Six anciens sous-officiers, inculpés dans l'affaire des détournements commis à la manufacture de Chalons-sur-Marne, ont été remis en liberté provisoire.

DEMISSION DE M. FLAISSIERES

M. Flaissières, sénateur, vient d'adresser, par lettre, sa démission de conseiller municipal de Marseille, sa démission de conseiller municipal au préfet des Bouches-du-Rhône.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme Lafosse, belle-mère de M. Jules Cambon, ambassadeur, à Francfort, Berlin, décédée à Paris.

M. Paul Coite, ancien député et ancien préfet du Var, à Solerme, M. Emile Le P. tier, juge de paix suppléant du VII^e arrondissement de Paris, 55 ans, à Paris.

Le Dr Delapierre, docteur-médicin en chef honoraire de l'hospice des aliénés de la Salpêtrière, à Rouen.

M. de Champeaux, ancien sous-préfet de l'Empire, 81 ans, à Troyes.

M. Joseph Farnolle, fils de l'ancien sénateur de la Corse, et beau-frère de M. Gavini, député, à Bastia.

M. Otto Berendorff, directeur de l'Institut archéologique autrichien, professeur d'archéologie à l'Université de Vienne.

Départ de missionnaires

Le 3 janvier a eu lieu à Naples le départ pour la Chine de seize missionnaires Français, accompagnés de Mgr Formentini, vicaire apostolique de Canton, Treize d'entre eux sont Italiens, six Espagnols et un Anglais. Tous avaient été reçus en audience par le Saint-Père à la fin du mois dernier.

Le concours agricole de 1907